

1960 que les juifs retrouvèrent une certaine liberté et purent reprendre une activité politique. Frantisek Kriegel alors fut élu président du Front national et Ota Sik devint responsable du Plan. Edouard Goldstücker, vice-recteur de l'Université de Prague, fut élu président de l'Union des écrivains tchécoslovaques. Leur rôle dans le Printemps de Prague est connu. Lors de l'intervention soviétique, Frantisek Kriegel fut le seul membre de la délégation tchécoslovaque qui refusa de signer. « Que fait ici ce juif galicien ? » avait déclaré le chef de la délégation soviétique. Au moment de la normalisation, Ota Sik et Goldstücker, ainsi qu'environ 3.400 juifs, durent prendre la décision d'émigrer. Depuis lors, le nombre des juifs qui demeurent en Tchécoslovaquie s'est encore restreint.

Les Juifs en Slovaquie de 1945 à 1949 *

par Yeshayahu JELINEK

L'objet de cet article est d'examiner la situation des restes de la communauté juive de Slovaquie depuis la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'à l'émigration massive de 1949¹. Il faut faire ressortir qu'il n'existe guère de travaux de recherche fondamentaux, qu'ils soient historiques, démographiques ou psychologiques, sur cette période douloureuse. En effet certains épisodes, comme la contribution de la communauté juive slovaque à l'émigration illégale (*brichah*) et son rôle dans la guerre d'indépendance d'Israël, sont virtuellement inexplorés. Bien que les sources premières à notre disposition soient

* Etude parue en anglais dans *Soviet Jewish Affairs*, 8 (1978), pp. 45-56, revue de l'Institute of Jewish Affairs, 13-16 Jacob's Well Mews, George Street, Londres.

1. 136.737 juifs vivaient en Slovaquie en 1930. Cf. Livia ROTHKIRCHEN, « Slovakia : 1918-1938 » dans *The Jews of Czechoslovakia*, Philadelphia-New York, 1968, vol. I, p. 102. Le recensement de 1938 faisait état de 85.045 adeptes de la foi mosaïque. Cf. *Uzemie a obyvateľstvo Slovenskej republiky a prehľad obcí a okresov odstúpených Nemecku, Maďarsku a Polsku* (Territoire et population de la république slovaque et liste des bourgs et des districts cédés à l'Allemagne, à la Hongrie et à la Pologne), Bratislava, 1939, p. 11. Dans le territoire annexé par la Hongrie le 2 novembre 1938, il y avait environ 40.000 (selon ROTHKIRCHEN, *op. cit.*, p. 114) ou 26.181 juifs (selon Jörg K. HOENSCH, *Der ungarische Revisionismus und die Zerschlagung der Tschechoslowakei*, Tübingen, 1967, p. 189). En juin 1946, environ 28.000 juifs, survivants de l'Holocauste et rapatriés de l'étranger, vivaient en Slovaquie. Cf. le rapport de l'U.S.C. (*Ustredny zväz sionisticky*) au congrès des sionistes tchécoslovaques à Luhacovice en Moravie du 4 au 7 juillet 1946 ; *Zidia na Slovensku dnes* (Les juifs en Slovaquie aujourd'hui), C.Z.A. (Archives sionistes centrales), dossier S5/16433. Selon les détails présentés au président Bénès, environ 20.000 personnes d'origine juive survécurent à l'Holocauste (*Vestník*, 15 novembre 1945).

d'une importance considérable, les principaux dépôts sont encore inaccessibles ².

Il n'existe aucune étude complète sur l'attitude des exilés tchécoslovaques de Londres et de Moscou ou des diverses organisations clandestines de Slovaquie à l'égard des juifs et de leur futur statut dans la république nouvellement restaurée. La seule étude existante sur la position du gouvernement en exil à Londres conclut que Bénès et ses compagnons n'avaient prévu l'octroi de droits aux minorités pour aucune nationalité en Tchécoslovaquie, et non plus pour les juifs ³. Il semble que le parti communiste slovaque, illégal, a protesté à l'occasion contre la persécution des juifs, en particulier contre les déportations ⁴. Le peu de documents que nous possédions des non-communistes clandestins témoignent d'un manque de sympathie à l'égard des juifs ⁵.

2. Cette étude est basée sur les sources suivantes :

A. Documents

- a) Archives sionistes centrales (A.S.C.), recueils S 5, S 6, S 26.
- b) Archives de Yad Vashem (A.Y.V.), collection Steiner, Dossiers M 5/39, 40 et 42.
- c) Archives privées de feu le Dr. Vojtech Winterstein (A.W.). C'est le dépôt le plus important, bien que la plus grande partie en soit malheureusement perdue. Je suis reconnaissant au Dr. Ladislav Winterstein, à Haïfa, qui a eu la bonté de me permettre d'examiner de près cette collection.
- d) Archives privées de M. Emmanuel Frieder (A.F.), Natania, Israël. Je suis reconnaissant à M. Frieder d'avoir bien voulu me permettre d'examiner ses papiers.

B. Presse

- a) *The Jewish Chronicle* (Londres).
- b) *Tribuna* (Bratislava).
- c) *Vestník Rady židovských náboženských obcí v zemích České a Moravskoslezské* (Prague).
- d) *Zpravy Ústředního svazu sionistického na Slovensku* (Bratislava).
- e) *Haderech* (Bratislava).

C. Diverses sources de première et de seconde main.

Je n'ignore pas, en outre, l'existence d'autres collections privées, de même que les importantes archives du C.J.M., A.J.D.C., Y.I.V.O., etc. Les mouvements sionistes qui ont exercé leurs activités précédemment en Tchécoslovaquie ont aussi leurs collections. Parmi les collections inaccessibles, je compte les Archives de l'Etat d'Israël et les diverses archives tchécoslovaques. Il faut noter que ces dernières contiennent aussi les archives confisquées à certaines organisations juives.

3. Livia ROTHKIRCHEN, « The Czechoslovak Government-in-Exile : Jewish and Palestinian Aspects in the Light of the Documents » dans *Yad Vashem Studies*, IX (1973), pp. 161, 162.

4. Ladislav LIPSCHER, « La participation juive à la guerre de défense anti-fasciste en Slovaquie pendant la seconde guerre mondiale » (en hébreu) dans *Yalkut Moreshet*, XIV (avril 1972), pp. 121, 126.

5. Vilem PRECAN, *Slovenské Norodné Povstanie, Dokumenty* (Soulèvement national slovaque, documents), Bratislava, 1965, documents n° 6, p. 67 ; n° 19, p. 89 ; n° 93, p. 229. Cf. Dr. Jozef LETTRICH, *Statement : Zidia a ceskoslovensky domaci odboj na Slovensku* (Les juifs et la résistance tchécoslovaque en Slovaquie), 29 décembre 1964, Washington D.C.

Les institutions politiques issues du soulèvement national slovaque d'août à octobre 1944 ont aboli la législation de la Slovaquie indépendante, satellite du III^e Reich, et cela comprenait naturellement la législation anti-juive ⁶. Cependant, l'on peut percevoir une hésitation des dirigeants anti-fascistes à restaurer tous les droits des juifs, en particulier dans le domaine économique ⁷. Le gouvernement tchécoslovaque en exil avait nié la validité de la législation raciste dans sa proclamation du 17 août 1941 et dans son approbation de la proclamation commune faite à Londres le 5 janvier 1943 par dix-sept gouvernements ⁸. On peut en conclure que les autorités de l'Etat récemment libéré n'ont pas eu carte blanche en ce qui concerne les juifs.

Situation des juifs après la Libération

Les survivants de l'Holocauste se trouvèrent affrontés à des problèmes variés d'ordre social, économique, administratif et national. Les membres des nouvelles communautés venaient des forêts, des cachettes, des camps de concentration, de l'exil en pays étranger, des groupes de partisans, de forces armées diverses, comme les armées alliées et les brigades tchécoslovaques qui avaient combattu sur les fronts de l'ouest et de l'est. Les membres des nouvelles communautés n'étaient pas nombreux. De nombreuses communautés d'avant-guerre avaient disparu, la plupart de leurs membres ayant péri, et les survivants tendirent à se rassembler dans les villes plus importantes et les grandes agglomérations, principalement pour des raisons de sécurité personnelle et dans l'espoir de meilleures conditions de vie ⁹.

Des efforts considérables ont été faits pour améliorer les conditions psychologiques et physiques des rescapés. Les organisations

6. Décret n° 1/1944 du recueil des Décrets du Conseil national slovaque.

7. Voir C.Z.A., dossier S/26/1081, Lettre, Leo Herrmann au département politique de l'Agence juive pour la Palestine (A.J.P.), 19 novembre 1944. Cf. ft. n° 4. Le Dr. Martin Kvetko, ancien dirigeant du parti démocrate slovaque, m'a écrit le 5 mai 1973 : « Le Conseil national slovaque n'a eu aucune politique juive particulière, ni pendant le soulèvement ni après ».

8. *Vestník*, 3 juin 1946. Cf. Jan MAZARYK, *Vola Londyn* (Appel de Londres), Londres, 1945, pp. 202-203.

9. Les informations sur le nombre des nouvelles communautés sont variables. Avigdor DAGAN, « Les juifs de Tchécoslovaquie après la seconde guerre mondiale » (en hébreu) dans *Yahadut Chekoslovakia* (Communauté juive tchécoslovaque), Tel Aviv, 1969, p. 193, émet des doutes sur le nombre indiqué de 124. Le journal yiddish *Unser Welt* (Paris), du 5 février 1948, avance le chiffre de plus de cent communautés. *Die aussäen unter Tränen mit Jubel werden sie ernten*, Prague, 1959, p. 125, mentionne 42 communautés.

juives et non juives, au plan local et au plan international, sont intervenues. Dans les premières semaines après la cessation des hostilités, la population traita les rapatriés avec bienveillance. De nombreux habitants qui avaient « confisqué » les biens des juifs pendant la guerre les restituèrent. Mais ces bonnes dispositions changèrent dès que la population s'aperçut que les autorités ne mettaient aucun empressement à aider les juifs et que le gouvernement central était à la fois indifférent et trop occupé. Lorsque l'antisémitisme populaire reprit, les juifs virent la nécessité de s'organiser.

L'établissement d'organisations juives fit rebondir la question du statut officiel des juifs. La décision gouvernementale d'éliminer le problème des minorités en Tchécoslovaquie eut aussi des répercussions sur les juifs. Encore en exil, les hommes politiques tchécoslovaques avaient décidé d'expulser les minorités allemande et magyare et de transformer la république en un « Etat national des Tchèques et des Slovaques »¹⁰. Seule la minorité ukrainienne de Slovaquie orientale fut autorisée, et cela probablement en vue de plaire à l'U.R.S.S., à développer sa vie nationale¹¹. Les autorités répondirent négativement à la requête formulée par les juifs d'être représentés au Conseil national slovaque de Bratislava et à l'Assemblée législative provisoire de Prague¹². L'activité des organisations juives se heurtait à bien des difficultés. Les juifs ne virent d'autre alternative que de renoncer à leur nationalité juive, reconnue précédemment sous la première République¹³. Après de longues et

10. Sur l'expulsion des Allemands, voir Radomir LYZA, *The Transfer of the Sudeten Germans*, Londres, 1964, et Peter BURIAN, « Der Transfer und seine Konsequenzen » dans Karl BOSL éd., *Das Jahr 1945 in der Tschechoslowakei*, Munich-Vienne, 1971, pp. 201-216. Sur l'expulsion des Magyars, voir Juraj PURGAT, *Od Trianonu po Kosice* (De Trianon à Kosice), Bratislava, 1970, pp. 127-300, et Juraj ZVARA, *Maďarska menšina na Slovensku po roku 1945* (La minorité hongroise en Slovaquie après 1945), Bratislava, 1969, pp. 39-87.

11. *Prehľad dejin K.S.C. na Slovensku* (Aperçu historique du parti communiste tchécoslovaque en Slovaquie), Bratislava, 1971, p. 343. Cf. Marta VARTIKOVA éd., *Komunistická Strana Slovenska, Dokumenty konferencií a plen 1944-1948* (Le parti communiste de Slovaquie. Documents des conférences et des séances plénières, 1944-1948), Bratislava, 1971, pp. 210, 645. Cinq Ukrainiens avaient bien été adjoints au Conseil. Voir *Slovenska Narodna Rada, 1943-1949* (Conseil national slovaque, 1943-1949), Bratislava, 1949, p. 66.

12. Voir A.W., Protocoles, Séance du Bureau exécutif de la S.R.P. (*Sdruzenie fasistickým rezimom rasove prenasledovaných*), 10 août et 14 septembre 1945.

13. Pour la nationalité juive, voir Aharon Moshe RABINOWICZ, « The Jewish Minority » dans *The Jews of Czechoslovakia*, vol. I, op. cit., pp. 155-266. Pour le renoncement à la nationalité juive, voir A.W., dossier IV/3, Memorandum au Service du Commissaire pour les Affaires intérieures, 29 octobre 1945 ; Protocole, Séance du Comité consultatif de l'U.S.Z.N.O., 19 août 1946 ; ébauche d'une lettre au président Bénès, novembre 1945 ; Lettre circulaire du Service du Commissaire pour les Affaires intérieures, 5 novembre 1946 ; *The Jewish Chronicle*, 29 novembre 1946.

épineuses négociations avec les organisations juives, le gouvernement autorisa les citoyens juifs allemands et hongrois à rester en Tchécoslovaquie. Ces derniers purent aussi, en conséquence, demander la restitution de leurs biens ¹⁴.

Les organisations juives

Trois organisations dirigeaient la communauté juive de Slovaquie : l'Association des persécutés pour motifs raciaux par le régime fasciste (*Sdruzenie fasistickym rezimom rasove prenasledovanych - S.R.P.*), l'Union centrale des communautés religieuses juives de Slovaquie (*Ustredny zväz zidovskych nabozenskych obci na Slovenskur - U.S.Z.N.O.*) et l'Union sioniste centrale (*Ustredny zväz cionisticky - U.S.C.*).

Les cadres des trois organisations étaient constitués de personnalités presque identiques. Les personnalités les plus remarquables parmi elles étaient le rabbin Armin Frieder (remplacé à l'U.S.Z.N.O., après sa mort en 1946, par son frère Emmanuel), le Dr. Oscar Neumann (remplacé à l'U.S.C. par Oscar Krasniansky après son émigration en Israël en 1946) et le Dr. Vojtech Winterstein (il exerça la fonction de secrétaire général de la S.R.P. jusqu'à la fin de 1948 et représenta ensuite la communauté juive de Slovaquie au Congrès juif mondial).

La S.R.P. et l'U.S.Z.N.O. ont été fondées en juin 1945. L'objectif de la S.R.P. était de promouvoir les intérêts des victimes de la persécution raciste « sans égard à leur religion et à leur nationalité » ¹⁵. Cela concernait en pratique également les juifs qui n'appartenaient pas à la communauté religieuse, y compris ceux qui étaient devenus chrétiens. Le long délai qui a précédé l'octroi de la reconnaissance officielle à la S.R.P. (de même qu'à l'U.S.C. qui a été fondée en juillet 1945) reflète les hésitations des autorités quant à la création des organisations juives ¹⁶. Cependant, la fondation de l'U.S.Z.N.O. ne rencontra que peu d'obstacles ; les autorités approuvèrent volontiers les plans du rabbin Frieder pour l'unification des

14. A.W., dossier IV/3, S.R.P., lettre circulaire n° 11, 9 octobre 1946.

15. *Zpravy U.S.C.*, 5 juillet 1945 ; *Tribuna*, 8 octobre 1948.

16. A.W., dossier IV/1, Rapport ; le Dr. Winterstein dans sa discussion avec le député premier ministre Viliam Siroky, 14 décembre 1945. Siroky dit : « Le ministre Viktor n'aimerait pas le permettre, pour le bien des juifs eux-mêmes, afin d'empêcher leur isolement, etc. ». Cf. A.S.C., dossier S 5/761, l'U.S.C. à l'A.J.P., 29 janvier 1956 ; dossier S 5/761, Rafi Friedl, Prague, à l'A.J.P., 12 novembre 1947.

diverses unions dénominationnelles qui existaient en Slovaquie. Cependant, le bureau central des communautés religieuses juives orthodoxes autonomes fit des objections à cette unification. Le conflit entre la forte communauté orthodoxe et les juifs non orthodoxes remonte à 1869 et n'a jamais cessé depuis lors. La tension augmenta quand le mouvement sioniste se développa en Slovaquie et se heurta aux orthodoxes disciples de l'Agudat Israël. Pendant et après la deuxième guerre mondiale, la communauté juive orthodoxe de Slovaquie endura de pénibles souffrances du fait des horreurs nazies, de la sécularisation des survivants et de l'émigration massive. La direction au sein des diverses branches de la communauté juive slovaque se modifia et la force des sionistes s'accrut. En outre, la Commission communiste pour l'éducation et l'instruction publique en Slovaquie soutint le rabbin Frieder. Le 15 septembre 1945, elle ordonna la fusion du Bureau central et de l'Union des communautés religieuses « Yeshurun » avec la seule U.S.Z.N.O., sous la direction du rabbin Frieder¹⁷. Bien que la fusion ait été précédée d'un long conflit, elle finit par avoir lieu en janvier 1947¹⁸.

Tous les juifs ne voulurent pas être ainsi rattachés aux communautés religieuses. En plus de la sécularisation générale, beaucoup d'entre eux préférèrent dissimuler leur identité et disparaître dans la multitude. Un grand nombre entrèrent au Parti communiste qui jouissait d'un grand prestige à cause de la lutte qu'il avait soutenue contre le fascisme. Pendant la guerre, plusieurs milliers de juifs étaient passés au christianisme dans l'espoir de sauver leur vie et tous ne retournèrent pas au judaïsme.

A côté des organismes centraux, les sionistes et les non-sionistes créèrent une grande variété d'organisations, de mouvements de jeunesse et de clubs. Les juifs entrèrent aussi dans les organisations générales nationales et les organismes d'Etat. Les rivalités internes et les conflits politiques ne tardèrent pas à se développer, assez semblables à ceux que l'on connaît dans les communautés juives d'autres pays. Les organisations centrales et régionales nouèrent et renforcèrent des liens avec les organisations de l'étranger. Ces liens

17. A.W., Lettre n° 21. 670/1940-5/Prez., le Commissaire pour l'éducation et l'instruction publique au Bureau central des Communautés religieuses orthodoxes juives autonomes et à l'Union des Communautés religieuses juives Yeshurun, 15 septembre 1945. Cf. lettre circulaire n° 1, U.S.Z.N.O., 1^{er} juillet 1946 et 6 janvier 1947; Protocole, La séance de fête de la nouvelle présidence de l'U.S.Z.N.O., 4 février 1947. Cf. Aron GRÜNHUT, *Katastrophenzeit des Slowakischen Judentums*, Tel Aviv, 1972, pp. 129-132.

18. A.W., Protocole, Le Bureau consultatif de l'U.S.Z.N.O., 6 janvier 1947 et 13 janvier 1947.

furent particulièrement forts avec le Congrès juif mondial (C.J.M.), l'A.J.D.C. (« Joint ») et l'Agence juive pour la Palestine (A.J.P.).

L'U.S.Z.N.O. se mit en rapport avec son organisation-sœur à Prague, le Conseil des communautés religieuses juives de Bohême et de Moravie. Les relations entre ces organisations n'étaient pas toujours excellentes ; c'était dû à des raisons culturelles, sociologiques et historiques et à des différences de mentalité et de tempérament. Tandis que l'organisation de Prague pensait que la direction devait être exercée à partir de la capitale de l'Etat, les juifs slovaques faisaient état de leur nombre et de leur plus grande ferveur religieuse. En dépit de tentatives répétées, les juifs tchèques et slovaques ne parvinrent pas à fusionner en un cadre unique, jusqu'à ce que les communistes les y contraignent en 1949. Dans l'intervalle, un comité de coordination supervisa la collaboration. Les relations entre sionistes tchèques et sionistes slovaques étaient du même ordre ¹⁹.

La S.R.P. se vit reconnaître la charge de défendre les intérêts juifs, y compris les efforts en vue de l'égalité - dans la forme et dans les faits - entre les juifs et les autres citoyens. Elle soutint que, si les juifs avaient été soumis pendant la guerre à une législation discriminatoire au plan légal, social, économique et moral, il ne suffisait pas d'avoir aboli cette législation discriminatoire ; il fallait que de nouvelles lois assurent la protection des victimes, notamment leurs conditions de vie matérielle ²⁰. La lutte pour la restitution des biens à leurs propriétaires fut longue et amère. En effet, les entrepôts, les magasins, les maisons et les terres des juifs avaient été « aryanisés » et le régime antérieur avait annulé la validité de toutes les licences, privant ainsi les juifs de leurs moyens d'existence. Ceux qui avaient perdu leurs licences en demandèrent le renouvellement ; les autres se mirent à la recherche des biens, objets de valeur, marchandises, économies et biens mobiliers qui leur avaient été confisqués pendant la guerre. Les juifs avaient été contraints de payer diverses taxes et leur argent était encore en dépôt dans les banques. La situation des propriétés laissées par ceux qui avaient péri soulevait aussi de nombreux problèmes. La S.R.P. soutenait que personne

19. A.W., dossier IV/1, Rapport, Dr. Winterstein au cours de son voyage à Prague et à Londres, août 1945 ; A.S.C., dossier S 5/761, Memorandum, Réunion des dirigeants tchèques et slovaques, 10 octobre 1945 ; A.W., Protocoles, séances du Bureau consultatif de l'U.S.Z.N.O., 28 juillet, 19 septembre et 7 octobre 1946 et 11 novembre 1946 ; Lettre, Dr. Winterstein au C.J.M., Londres, 21 avril 1947 et au C.J.M., New York, 6 août 1947 ; A.F., Protocole, séance du Bureau de l'U.S.Z.N.O., n° 15, 22 juillet 1948.

20. Voir les memorandums de l'U.S.Z.N.O. et de la S.R.P. aux autorités, A.F., 7 juillet 1945 ; A.W., dossier II/4, 7 août 1945 ; dossier II/5, 6 décembre 1945 ; dossier IV/3, 13 mars et 11 septembre 1946 ; etc.

ne devait être autorisé à s'enrichir des actes perpétrés par le régime précédent, ni des biens des persécutés, vivants ou morts ²¹.

Les difficultés dans la restitution des propriétés juives

Sans doute, l'une des premières lois promulguées dans la patrie libérée, l'Ordonnance présidentielle n° 5/1945, stipulait-elle l'abolition de l'« aryanisation » et la restitution des biens. Cependant cette ordonnance fut victime du combat des Slovaques pour les prérogatives de leur pays dans la République. Les partis slovaques ne reconnaissaient pas la législation présidentielle. Les hommes politiques du lieu voulaient assurer l'autorité de leurs propres institutions sur le territoire de la Slovaquie et empêcher Prague de recouvrer la position prédominante qu'elle avait tenue avant la guerre. Ils ne reconnaissaient donc aucune législation qui ne soit passée devant le Conseil national slovaque et son organe exécutif, le Bureau des Commissaires. Ce fut là la première occasion, mais non la dernière où la restitution fut entravée par les querelles entre Prague et Bratislava ²².

Le gouvernement central tchécoslovaque a adopté une position plus libérale que les autorités régionales slovaques à l'égard des problèmes juifs. On peut en donner plusieurs raisons. En premier lieu, l'antisémitisme parmi les Tchèques était plus modéré et moins patent que parmi les Slovaques. Il faut dire aussi que, du fait de la distance considérable entre Prague et la Slovaquie, les hommes politiques de la capitale avaient été moins exposés aux pressions des profiteurs de guerre et des « aryanisants ». Le gouvernement central était également conscient des répercussions internationales des mauvais traitements infligés aux juifs. Mais surtout, Prague désirait se venger des Slovaques rebelles et leur fomenter des difficultés ; le Président, les partis tchèques non communistes et le Parti communiste (de Bohême et de Moravie) étaient tous d'accord dans ce but ²³. En outre, de nombreux particuliers tchèques (et slovaques) se comportèrent équitablement à l'égard des juifs pour les raisons suivantes qui ne

21. Voir exemples : A.W., dossier II/4, Memorandum, Dr. Winterstein au Commissaire pour le commerce et l'industrie, 7 août 1945 ; S.R.P., lettre circulaire n° 44, 15 décembre 1947.

22. Jaroslav BARTO, *Riesenie vzťahu Čechov a Slovakov* (Pour la solution des rapports entre Tchèques et Slovaques), Bratislava, 1968, p. 37 ; A.W., dossier IV/2, Comité de la représentation juive tchécoslovaque, Rapport sur la réunion avec le président du Conseil national slovaque, Dr. Jozef Lettrich, le 13 octobre 1946.

23. *Vestník*, 1^{er} août 1945 ; A.W., Rapport sur la conversation avec le président Bénéš, 14 décembre 1945 ; Protocole, Le Comité élargi de la S.R.P., 16 janvier 1947 ; A.S.C., dossier St/761, « Palcor » à l'A.J.P., 23 août 1946, etc.

sont pas directement liées à l'opportunisme politique : l'expérience de la lutte contre les nazis, le sens de la justice et une mauvaise conscience. Le fils de l'ancien président, le ministre des affaires étrangères Jan Masaryk, fournit un éclatant exemple d'altruisme à l'égard des juifs (et à nouveau lorsque la fondation et la survie de l'Etat d'Israël étaient en jeu). Bref, divers actes posés par le parlement tchécoslovaque, le gouvernement central et un certain nombre de particuliers se combinèrent souvent pour contraindre Bratislava à battre en retraite.

Il serait injuste de nier l'honnêteté et la bonne volonté d'un certain nombre d'hommes politiques slovaques, communistes et non-communistes, et leur sympathie personnelle à l'égard des juifs. Cependant les conditions de vie en Slovaquie ne leur permirent pas toujours de manifester ce côté de leur caractère. Le conseil national slovaque était, comme nous l'avons dit, l'organe législatif suprême du pays, tandis que le pouvoir exécutif était aux mains du Bureau des commissaires. L'existence de ces organismes était en elle-même un compromis entre le centralisme de Prague et le particularisme slovaque. Bien que les Slovaques soient en position de recul ²⁴ dans la lutte entre ces tendances, ils étaient néanmoins assez puissants pour promouvoir ou pour bloquer certaines évolutions. Les restitutions devinrent une pomme de discorde entre les partis politiques. L'institution locale chargée d'exécuter les lois et les ordonnances de restitution ne mettait pas un empressement particulier à agir. L'Assemblée législative provisoire (le premier parlement tchécoslovaque après la guerre) fit passer une loi sur la restitution le 16 mai 1946, mais la passation de la loi ne mit pas fin aux difficultés (et cela en dépit des longs délais qui précédèrent le vote) ²⁵. Pour leur part, les instances dirigeantes juives qualifièrent la loi de « pas généreuse mais honnête » ²⁶. En Slovaquie, les organismes officiels boycottèrent la loi ou la tournèrent sous prétexte de procédures bureaucratiques. Le Bureau du commissaire pour la Justice et les Tribunaux, chargé d'appliquer la loi, fit preuve d'une ingéniosité particulière pour la circonvenir ²⁷. Les entreprises et les dépôts des juifs ne furent pas

24. Eugen STEINER, *The Slovak Dilemma*, Cambridge, 1973, pp. 75-92.

25. N° 128/1946 du recueil des lois tchécoslovaques.

26. A.S.C., dossier S 5/1643, Rapport au congrès des sionistes tchécoslovaques, *op. cit.* Cf. A.W., Protocole, séance du Comité élargi de la S.R.P., 20 mai 1946.

27. A.W., dossier II/7, Lettre n° 37, 214/1946-6, Service du Commissaire de la justice à la présidence du Bureau des Commissaires, 21 septembre 1946 ; Lettre, Conseil des Communautés religieuses juives, Prague, à l'U.S.Z.N.O., 22 octobre 1946 ; Lettre, la S.R.P. au Service du Commissaire de la justice, 10 octobre 1946, etc.

restitués à leurs propriétaires légaux mais confiés à la garde d'un « administrateur national »²⁸ ; l'administrateur pouvait être le propriétaire originel, mais il n'en était pas nécessairement ainsi. L'annulation de l'« administration nationale » et le transfert de l'entreprise au propriétaire impliquaient d'énormes difficultés.

Le régime précédent avait privé les juifs de leurs terres et un sort semblable avait touché les juifs dans les régions méridionales de la Slovaquie occupées par la Hongrie selon l'acte du 2 novembre 1938 désigné sous le nom d'« Arbitrage de Vienne ». Bien que l'épreuve par laquelle sont passés les juifs de Hongrie ait différé de celle des juifs de Slovaquie, les résultats en furent les mêmes : extermination de la majorité d'entre eux, souffrances et appauvrissement des autres. Les survivants réclamaient maintenant la restitution de leurs terres, morcelées pendant la guerre sous prétexte de réforme agraire. Cependant, que la propriété attribuée à un paysan à la faveur de la réforme agraire doive faire retour à son propriétaire d'origine était considéré comme un cas sans précédent. En outre, l'Etat tchécoslovaque avait mis en œuvre ses propres réformes agraires, combinées avec la « slovaquisation » du pays, qui avaient affecté principalement les propriétés magyares et allemandes. Maintenant, des terres qui avaient été rendues aux juifs, dans des proportions moindres encore que ne le requérait la réforme, leur étaient à nouveau enlevées sous prétexte que les propriétaires étaient « Magyars »²⁹. Alors que la loi de restitution stipulait aussi le retour de la propriété foncière, les membres du parlement appartenant au parti démocrate slovaque (suivis par les communistes) proposèrent de modifier la loi de telle sorte que même les terres de 13 hectares ou moins ne doivent pas faire l'objet de restitution. Une indemnité symbolique serait versée aux juifs par une source non identifiée³⁰.

Le Congrès juif mondial intervint contre l'expropriation par l'Etat tchécoslovaque des propriétés juives dépourvues d'héritiers. Cette intervention était faite non seulement en faveur des juifs tchécoslovaques qui réclamaient ces biens pour leurs malades et leurs

28. *Narodny spravca*, rôle et titre contenant l'idée que les entreprises étaient prises à l'ennemi et devaient être conservées au nom de la nation. Toutes les entreprises « aryanisées » furent placées sous administration nationale.

29. A.W., dossier IV/3, Lettre, Dr. Winterstein à la présidence du Conseil national slovaque, 8 janvier 1946 ; Lettre, la S.R.P. et l'U.S.Z.N.O. au Commissaire pour les Affaires intérieures, 15 juillet 1946 ; Lettre circulaire, S.R.P., n° 11, 9 octobre 1946 ; *Tribuna*, 20 février 1948 ; etc.

30. A.W., dossier 11/7, Publications du Parlement n° 753, 7 juillet 1947, proposition du député Dr. Martin Kvetko et de ses collègues ; Publication du Parlement n° 856, 27 octobre 1947, Proposition du député Dr. Michal Faltan et de ses collègues ; *Tribuna*, 21 novembre 1947.

nécessiteux, mais aussi pour empêcher la création d'un précédent pour les autres pays d'Europe ³¹.

On pourrait poursuivre la description de l'attitude négative des autorités à l'égard des revendications des survivants juifs. On peut en conclure que les restitutions slovaques ont été loin de satisfaire les juifs. Les grands efforts déployés par la S.R.P. et par l'U.S.Z.N.O. ont souvent rencontré de la bonne volonté de la part des autorités, mais les résultats en ont été relativement modestes et nullement proportionnés aux efforts entrepris.

Attentats anti-juifs

Les problèmes auxquels étaient affrontés les juifs de Slovaquie n'étaient pas seulement d'ordre législatif et administratif, mais aussi dans une large mesure d'ordre social. Les juifs étaient en butte à une forte dose d'hostilité de la part d'une fraction considérable de la population non juive ³². En fait, l'opposition publique des Slovaques aux restitutions amena les autorités à en ralentir le processus et même parfois à l'arrêter complètement. Les sentiments anti-juifs atteignirent presque les proportions qu'ils avaient pendant la guerre. Si durant la guerre les troubles et les pogroms anti-juifs avaient été le fait d'organisations fascistes, maintenant ils se produisaient spontanément. Parmi les nombreux pogroms et attentats, il faut signaler ceux de Presov (été 1945) ³³, Topolcany (automne 1945) ³⁴, Bratislava (été 1946) ³⁵ et à nouveau Bratislava (été 1948) ³⁶. Au cours de l'hiver 1945, les bandes du nationaliste ukrainien Bandera assassinèrent des juifs dans les villages d'Ulic et de Kalbasy, à l'est de la Slovaquie, et organisèrent ailleurs des attaques contre les juifs. Les villageois d'Ulic et de Kalbasy s'approprièrent les biens des juifs et expulsèrent les survivants ³⁷. La police et les tribunaux firent

31. A.W., Lettre, A.L. Easterman au Dr. Winterstein, 22 juillet 1947 ; *The Jewish Chronicle*, 28 août 1947.

32. Parmi les nombreuses descriptions, voir en particulier l'article pénétrant de Maccabi (Bâle), n° 20 : « Das Ueberbleibsel des Judentums in der Slowakei ».

33. VARTIKOVA, *op. cit.*, p. 192.

34. *Vestník*, 24 septembre et 3 octobre 1945 ; *The Jewish Chronicle*, 12 octobre 1945.

35. A.S.C., dossier S 26/1639, « Traduction du Rapport préparé par la S.R.P. concernant les attentats commis durant la réunion des partisans tenue à Bratislava, du 1^{er} au 5 août 1946 ».

36. A.W., dossier IV/3, S.R.P. et U.S.Z.N.O. : Memorandum, 24 août 1948 ; *Tribuna*, 10 octobre 1948, « Le président du parti communiste de Slovaquie Viliam Siroky à la séance du Comité central du parti ».

37. A.S.C., dossier S 6/4561, Protocole avec les survivants du meurtre, 10 décembre 1945 ; A.W., dossier, Lettre, la S.R.P. au Secrétariat du Comité central du parti communiste de Tchécoslovaquie, 4 janvier 1946.

preuve d'une grande indulgence à l'égard des responsables de ces actions³⁸. Les incidents de Slovaquie qui allaient de pair avec ceux de Pologne et de Hongrie attirèrent évidemment l'attention de la presse mondiale³⁹. L'antisémitisme n'était pas une nouveauté en Slovaquie et les fascistes avaient fait tout leur possible pour le promouvoir. Les demandes de restitutions se faisaient au détriment de ces mêmes fascistes qui avaient « aryanisé » les biens juifs et qui actuellement tentaient de faire obstruction au retour des biens pillés en fomentant des troubles. Ils trouvaient des alliés en de nombreux « administrateurs nationaux ». Le gouvernement avait nommé des vétérans de la lutte antifasciste, c'est-à-dire soldats, guerrilleros et prisonniers communistes pour s'occuper des entreprises des nazis et de leurs collaborateurs, des Allemands, des Magyars et des « aryanisants ». Les « administrateurs nationaux » espéraient devenir les propriétaires légaux des biens déposés entre leurs mains et y voyaient une juste compensation de leur participation à la guerre. En certains cas, ils se joignaient aux « aryanisants » en fomentant des bagarres. Les principaux instigateurs de ces actions étaient, comme l'ont prouvé des recherches ultérieures, les agents secrets du parti du peuple slovaque de Hlinka qui avait été battu et cherchait à faire obstacle à la reprise d'une vie normale en Slovaquie, en exploitant l'antisémitisme à cette fin. Les manifestants lancèrent des slogans réclamant la Slovaquie indépendante et opposant le communisme et le nouveau régime⁴⁰. La police et les soldats se joignaient aux manifestations et aux bagarres, révélant ainsi la gravité de la situation des juifs⁴¹. Les juifs, devant la passivité de la police et des organes de la sûreté, organisèrent à leur tour une auto-défense rudimentaire⁴².

La politique des autorités à l'égard des affaires juives

Les autorités étaient bien conscientes du développement de l'antisémitisme, mais elles ne prirent que des mesures insignifiantes pour

38. Cf. le cas du voyou Jozef Cepiga de la ville de Bardejov en Slovaquie orientale qui pendant près de trois ans attaqua et insulta les juifs sans jamais encourir de peine. A.W., Protocoles, séance du Comité élargi de la S.R.P., 27 janvier, 1^{er} octobre et 12 novembre 1947 ; Lettre, la S.R.P. au Service du Commissaire pour les Affaires intérieures, 15 avril 1947 ; *Tribuna*, 24 octobre 1947.

39. *The Jewish Chronicle*, 17 août 1945, 7 juin et 9 août 1946, 20 juin 1947 et 27 août 1948 ; *New York Times*, 10 avril 1947.

40. BARTO, *op. cit.*, p. 112 s ; A.W., dossier IV/1, brochure anti-gouvernementale et anti-juive, été 1948 ; *Tribuna*, 16 janvier 1948.

41. *Vestník*, 24 septembre 1945 ; A.W., Protocole, Séance du Comité élargi, 22 août 1946 ; Protocole, Séance extraordinaire du Comité élargi, 23 août 1948.

42. A.W., Protocole, Séance du Comité élargi de la S.R.P., 22 août 1946, Séance extraordinaire du Comité élargi de la S.R.P., 23 août 1948.

l'enrayer. Un sérieux conflit eut lieu entre le parti communiste et le parti démocrate. Le parti communiste, tout en comptant dans ses rangs de nombreuses personnes aux attaches fascistes, représentait la résistance anti-fasciste et s'attirait la sympathie d'un grand nombre de juifs⁴³. Le directeur et les animateurs du parti démocrate étaient également des anti-fascistes. Mais, comme ce mouvement constituait la seule alternative avec les communistes, il attirait beaucoup d'éléments négatifs au passé fasciste, et il devint le représentant du nationalisme slovaque⁴⁴. Aucun des deux partis n'était disposé à combattre franchement l'antisémitisme. Dans leur lutte pour conquérir la popularité, ils n'étaient pas prêts à porter le stigmate de « philo-sémitisme ». Au contraire, ils rivalisaient dans l'art de mettre des obstacles aux restitutions. Les dirigeants des partis donnaient aux juifs les assurances répétées de leur bonne volonté, mais les services et les bureaux qui se trouvaient sous leur autorité offraient un spectacle différent⁴⁵. C'est également sur le terrain idéologique que le parti communiste s'opposait aux restitutions, prétendant que dans le passé les juifs n'avaient pas toujours agi en faveur du peuple slovaque. Les communistes cherchaient à dépouiller de leurs richesses les « aryanisants » et les profiteurs de guerre. Ils soutenaient qu'en lieu et place des restitutions, les biens des juifs riches devaient être transférés à l'Etat en guise de première étape de socialisation de l'économie slovaque⁴⁶.

Les personnalités du parti démocrate condamnaient les restitutions sous prétexte qu'elles représentaient « une interférence dans le caractère sacré de la propriété privée et portaient préjudice au principe de l'ordre légal ». A leurs yeux, les biens des juifs avaient été distribués conformément à l'ordre légal existant de l'Etat slovaque :

43. Yehuda BAUER, *Flight and Rescue*, New York, Brichah, 1970, p. 181 ; A.S.C., dossier S 5/752, Lettre, Rafi Friedl, Prague, au Dr. Lauterbach, Jérusalem, 16 avril 1947 ; Lettre, O. Krasniansky à l'A.J.P., 5 mai 1947.

44. Joseph A. MIKUS, *Slovakia*, Milwaukee, Wisconsin, 1963, pp. 164-167 ; Konstantin ČULEN, *Vznik a zanik Demokratickej Strany na Slovenska* (La naissance et la chute du parti démocrate en Slovaquie), Middletown, Pa., 1950, pp. 45-50. Cf. Jozef LETTRICH, *History of Modern Slovakia*, New York, 1955, p. 239 ; Lubomir LIPTAK, *Slovensko v 20 storoci* (La Slovaquie au xx^e siècle), Bratislava, 1968, pp. 267-271.

45. A.W., dossier II/7, S.R.P. et U.S.Z.N.O. : Proposition pour l'application prompte et simplifiée de la Loi de restitution n° 128/1946 en Slovaquie, 19 juillet 1946. Cf. ft. n° 20.

46. VARTIKOVA, *op. cit.*, p. 97 ; BARTO, *op. cit.*, p. 37 ; A.W., Protocole, Séance du Comité élargi de la S.R.P., 26 février 1947 ; dossier II/7, Lettre, La S.R.P. et l'U.S.Z.N.O. au premier ministre K. Gottwald, 15 mai 1947.

c'étaient les législateurs qui en portaient la responsabilité, et non les bénéficiaires ⁴⁷.

Le public traita les juifs d'extorqueurs en raison de leur désir de se voir restituer tout ce qui leur avait un jour appartenu ⁴⁸. Il faut se rappeler que l'antisémitisme n'était pas motivé par les seuls facteurs économiques ; d'autres causes s'y ajoutaient traditionnellement, qui étaient d'ordre religieux et nationaliste, mais aussi les préjugés et tout simplement la jalousie. Élément ironique de la campagne anti-juive : les juifs furent accusés de n'avoir pas participé à la résistance anti-nazi ⁴⁹.

Les autorités et le public slovaques accusèrent les juifs d'activités hostiles. Cela visait avant tout leur usage des langues hongroise et allemande. Il est vrai que certains juifs n'avaient aucune connaissance de la langue slovaque et les organisations juives instaurèrent des cours à leur intention ⁵⁰. Les discours à haute voix en allemand et en hongrois prononcés avec ostentation dans les lieux publics par certains fournirent des excuses à ceux qui harcelaient les juifs. Plus sérieuse pourtant fut la part prise par les juifs au marché noir. Après la guerre, la Slovaquie manquait de denrées alimentaires et de produits industriels et il y eut des juifs parmi ceux qui exploitèrent cette situation pour augmenter leur fortune personnelle. Certains juifs s'engagèrent dans cette sordide besogne parce que, de fait, la persécution les avait dépouillés de tout moyen d'existence. Pour d'autres, il n'y a pas d'excuses ; ils faisaient partie de l'armée

47. Voir l'interprétation de l'expression « bien public » dans la loi de restitution, par Kornel Filo, Commissaire aux approvisionnements et aux fournitures, A.W., dossier II/7, Lettre n° 142. 329/1946-I/2, Filo au président du Bureau des Commissaires, 30 août 1946.

48. A.W., Protocole, Séance du Comité élargi de la S.R.P., 20 mai 1946 ; « Esprit de revanche, d'extorsion et autres spécialités juives » dans *Tribuna*, 19 septembre 1947, p. 3 ; Peter BLUDNY, « Ils réclament la pudeur » dans *Tribuna*, 12 septembre 1947, p. 20.

49. Dr. V. Winterstein, « En accord avec les intérêts des membres de la résistance » dans *Tribuna*, 11 juillet 1947. A.F., Lettre circulaire de l'U.S.Z.N.O., n° 19811/47 : L'action documentaire, 2 décembre 1947. Cf. les articles de Mgr Jur Koza MATEJOV dans *Katolicke Noviny* (Bratislava), A.Y.V., dossier n° M-5/42-I. Pour la participation des juifs à la résistance, voir Yeshayahu JELINEK, « Le rôle des juifs dans la résistance slovaque » dans *Jahrbücher für Geschichte Osteuropas, Neue Folge*, XV, 3 (1967), pp. 415-422 ; Emil F. KNIEZA, « The Resistance of Slovak Jews » dans *Yury Suhl*, New York, Ed. They Fought Back, 1967, pp. 176-181 et ft. n° 4.

50. A.W., Protocoles, Séance du Comité élargi de la S.R.P., 30 septembre 1946 et 1^{er} octobre 1947 ; S.R.P., Lettre circulaire n° 39 ; Lettre du Praesidium du Service de peuplement pour la Slovaquie, 14 juillet 1947 ; dossier IV/3, Lettre, la S.R.P. au président du Conseil national slovaque, 27 août 1947 ; S.R.P., lettre circulaire n° 41 ; « La branche de la S.R.P. à Nove Zamky dans le combat pour l'usage du magyar », 11 octobre 1947.

de profiteurs qui submergea l'Europe d'après-guerre et exploitait la misère générale. La population se plaignait aussi lorsque des juifs recevaient des paquets du « Joint » et de l'U.N.R.R.A., et davantage encore lorsque certains de ces paquets aboutissaient au marché noir. Les non-juifs enviaient les juifs qui pouvaient profiter de la charité de leurs frères. Les exagérations sur les spéculations des juifs alimentaient la haine. Les spéculateurs juifs subirent en conséquence des sanctions plus sévères que leurs partenaires non juifs. Les autorités utilisèrent le prétexte du prétendu marché noir des juifs pour créer des obstacles sur la voie des restitutions ⁵¹.

Lorsque des comptes rendus critiques de la manière dont les juifs étaient traités par les Slovaques furent publiés dans la presse mondiale, les dirigeants locaux et les autorités de l'Etat demandèrent aux représentants de la communauté juive de démentir ces allégations. Les autorités furent contrariées des articles parus dans la presse hongroise, surtout du fait qu'ils étaient en liaison avec la Conférence pour la paix de Paris en 1946, conférence au cours de laquelle, parmi d'autres affaires, les revendications de la Tchécoslovaquie à l'encontre de la Hongrie étaient à l'ordre du jour.

Les dirigeants juifs hésitèrent, mais ils se crurent obligés de soutenir le gouvernement à la Conférence pour la paix ; cependant, ils accompagnèrent ces démarches d'une activité redoublée en faveur de ceux qu'ils représentaient ⁵².

Après la guerre, les autorités firent des démarches pour châtier les collaborateurs des nazis. Parmi les condamnés se trouvaient plusieurs personnages bien connus pour leurs activités anti-juives. Mais en général, les poursuites engagées contre les fascistes laissèrent beaucoup à désirer. D'autre part, les procès soulevèrent contre les juifs d'importants secteurs de la population ⁵³.

La sympathie à l'égard des juifs, qui influençait l'opinion mondiale, toucha aussi la Slovaquie. Les hommes politiques slovaques firent preuve d'une grande compréhension dans des domaines moins sensibles de l'intérieur. Le grand exode des juifs d'Europe orientale,

51. A.W., dossier IV/3, Lettre, la S.R.P. et l'U.S.Z.N.O. au Service du Commissaire pour les Affaires intérieures, 16 décembre 1946 et 5 février 1947 ; Protocoles, Séance du Comité élargi de la S.R.P., 19 décembre 1946 et 5 février 1947 ; S.R.P., Lettre circulaire n° 18. La lutte contre le marché noir et la propagande anti-juive, 23 décembre 1946 ; *Tribuna*, 19 décembre 1947.

52. Voir exemples A.W., dossier IV/1, Correspondance avec le ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères et consultations des comités exécutifs de la S.R.P. et de l'U.S.Z.N.O., mars, avril et mai 1946.

53. « Slovak Commissar Hanged » dans *The Jewish Chronicle*, 9 août 1946, 11 avril et 2 mai 1947 ; *Hatsofeh* (Jérusalem), 24 décembre 1947.

en particulier de Pologne, passa aussi par la Slovaquie. Les autorités non seulement refusèrent de tenir compte des irrégularités impliquées dans la brichah, mais ils lui prêtèrent même une assistance active. Les travailleurs de la *brichah* juive locale reçurent de l'aide en tout genre - légale, matérielle et morale - pour faciliter l'émigration. Les officiels communistes continuèrent à procurer leur aide jusque dans les derniers mois de 1949⁵⁴ et suivirent avec sympathie le développement de la vie des juifs en Israël. Lorsque naquit l'Etat d'Israël, les Slovaques furent de ceux qui tendirent une main secourable ; ils participèrent également à l'assistance militaire offerte au nouvel Etat par la Tchécoslovaquie. La création d'Israël galvanisa la communauté juive de Slovaquie, qui rassembla des millions de couronnes pour la Haganah et le Fonds national juif. De jeunes juifs rejoignirent les forces armées israéliennes et ils furent suivis dans l'Etat juif par des membres de la génération précédente⁵⁵.

Vie communautaire

Pendant les quatre années dont il est question ici, une vie communautaire florissante se développa en Slovaquie. Les communautés reconstituées restaurèrent les synagogues et les cimetières, construisirent des bains rituels et élevèrent des monuments aux morts. A Bratislava et à Kosice, des *yeshivot* furent ouvertes. Les enfants en âge scolaire reçurent l'instruction religieuse pendant les temps libres (puisque l'éducation paroissiale était interdite en Tchécoslovaquie). Dans les premiers mois après la libération, des cuisines et des restaurants *kasher* procurèrent de la nourriture aux nécessiteux. A Bratislava, l'hôpital juif recommença à admettre des malades⁵⁶. Des coopératives juives furent ouvertes à Bratislava, Galanta, Rimavska Sabota et ailleurs. Quand il devint patent que la presse

54. A.W., dossier IV/1, Rapport, Dr. Winterstein au Congrès européen du C.J.M., août 1945 ; Protocole, Séance du Comité élargi de la S.R.P., 6 juin 1946 ; A.S.C., dossier S 26/1390, Rapport Haim Barlas : Emigration et libération dans les pays d'Europe (décembre 1945-avril 1946), 25 juin 1946 ; Compte rendu personnel par M. Emmanuel Frieder à l'auteur, mai 1973, cf. A.F., Recommandation par le Service du Commissaire pour les Affaires intérieures pour aider l'U.S.Z.N.O., 12 mars 1949 et Protocole, Séance du Comité exécutif de l'U.S.Z.N.O., 16 août 1949.

55. A.W., Protocole, Séance du Comité élargi de la S.R.P., 30 mars et 4 mai 1948 ; A.S.C., dossier S 6/1637, Lettre, Le Service de la Palestine, Prague, à l'A.J.P., Jérusalem, 5 août 1948.

56. Voir GRÜNHUT, *op. cit.*, pp. 127-130 ; *Die aussäen unter Tränen...*, *op. cit.*, pp. 122-209 ; *Yahadut Tchechoslovakia*, *op. cit.*, pp. 138-140, 192-198 ; Emil F. KNIEZA, « The Return of the Expelled » dans MORDECHAY BEN-ZEEV (Mori Farkas) éd., *The Book of Michalovce*, 1969, p. 92.

finançait une campagne contre les juifs, l'hebdomadaire *Tribuna* fut fondé en juin 1947 ⁵⁷.

Les groupes suivants participèrent à l'U.S.C. : Sionistes, W.I.Z.O., M.A.P.A.I., Hashomer Hatsair, Dror, Mizrachi, Haoved et les Révisionnistes. Il faut mentionner, parmi les groupes non sionistes actifs dans la Slovaquie d'après-guerre l'Agudat Israël. Le mouvement sportif Maccabi reprit aussi son activité. Les organisations et les agences volontaires et philanthropiques comprenaient le Congrès juif mondial, O.S.E., « Joint », Keren Kayemet l'Israël, Keren Hayesod et le Bureau de Palestine. Une « Action documentaire » fut entreprise qui rassembla des documents probants sur l'Holocauste et les transmit à l'institut du mémorial Yad Vashem à Jérusalem. Le mouvement sioniste accordait beaucoup d'attention à la jeunesse. Les mouvements de jeunes Hashomer Hatsair, B'nai Akiba, Gordonia Maccabi Hatsair, Dror et Brit Trumpeldor organisaient des camps de détente pendant l'été et l'hiver et préparaient les jeunes à émigrer en Israël. Les jeunes juifs tchécoslovaques eux-mêmes établirent plusieurs *kibboutzim* en Palestine après la guerre et rejoignirent les autres. Pendant l'été 1948, une brigade des mouvements de jeunesse sionistes participa à la construction du « chemin de fer de la jeunesse » en Slovaquie centrale et obtint la seconde place dans la compétition inter-brigades. Les étudiants juifs reparurent dans les universités et les intellectuels juifs jouèrent un rôle honorable dans la vie culturelle et scientifique de la Slovaquie. La situation économique des juifs s'améliora dans des proportions énormes et certains d'entre eux furent à même d'acquérir des fortunes considérables. Les enfants réapparurent dans les foyers juifs. Ceux qui préférèrent émigrer ne partirent pas les mains vides. La plupart des émigrants juifs de Slovaquie s'installèrent en Israël, en Amérique du Nord, dans certains Etats sudaméricains et en Australie. Ceux qui restèrent gravirent les échelons des diverses fonctions politiques, économiques et administratives. Il ne fait pas de doute que tout cela eût été impossible sans le bon vouloir des autorités et de certains secteurs de la population.

Emigration

L'émigration juive n'a jamais cessé en Slovaquie depuis la guerre. Les survivants remplis d'amertume voyaient dans le pays un

57. A.W., Protocole, Séance du Comité élargi de la S.R.P., 23 septembre 1946, 27 et 29 janvier, 30 avril et 28 mai 1947 ; « Le bilan » dans *Tribuna*, 2 janvier 1948.

vaste cimetière et se hâtaient de le quitter. L'idée sioniste gagnait en popularité et des milliers de juifs considéraient Israël comme leur future patrie. Le « coup » communiste de 1948 convainquit un grand nombre de juifs qui étaient restés en Slovaquie que le pays n'était plus un lieu sûr pour les institutions juives. Les autorités tchécoslovaques encouragèrent l'émigration, désirant liquider une fois pour toutes la prétendue question juive et celle des minorités en général ⁵⁸. (On ne tient pas compte ici des autres arguments et considérations des communistes.) La seule condition établie avait trait à la rapidité souhaitée du mouvement. Il fut dit en termes dépourvus d'ambiguïté à Raphaël Friedl, représentant de l'Agence juive à Prague, que les autorités n'autoriseraient pas une émigration qui s'étalerait sur des années ⁵⁹. A la conférence sioniste de janvier 1949, à la station thermale de Piestany, dernière conférence de ce genre qui se tint en Tchécoslovaquie, l'ambassadeur israélien Ehud Avriel déclara que 20.000 juifs seraient autorisés à émigrer ⁶⁰. Cela concernait pratiquement tous les juifs de Tchécoslovaquie intéressés par l'émigration en Israël. Mais cela signifiait pour ceux qui décidaient de rester une assimilation inconditionnelle.

Après la prise de pouvoir par les communistes, les institutions juives furent réorganisées et les sionistes en furent progressivement exclus. Les services de sécurité arrêterent pendant l'automne 1948 plusieurs personnes pour de prétendues machinations financières ⁶¹. Peu à peu, toutes les institutions juives, à l'exception des communautés religieuses, furent interdites ou disparurent faute de membres. Sous la pression du gouvernement l'U.S.Z.N.O. fut amalgamée avec le Conseil des communautés religieuses juives de Prague et placée sous la surveillance du parti. La vie juive organisée avait cessé d'exister en Slovaquie.

(Traduction M. Delmotte.)

58. *The Jewish Chronicle*, 5 mars 1948 ; A.S.C., dossier S 5/3673, Lettre L. Rosenthal, Bratislava, à l'A.J.P., 18 mars 1948 ; *Tribuna*, 19 mars 1948.

59. A.S.C., dossier S 5/725, Lettre, Rafi Friedl à l'A.J.P., 15 juillet 1947. Cf. S 5/752, Lettre, Rafi Friedl à l'A.J.P., 5 mai 1947 ; S 5/725, Rafi Friedl à l'A.J.P., 12 novembre 1947.

60. *The Jewish Chronicle*, 21 janvier 1949. Cf. *Haderech*, février 1949, pp. 5, 13.

61. A.W., dossier IV/3, Lettre, L'U.S.C. au Comité central d'action du front national, 5 avril 1948 ; *Tribuna*, 8 octobre 1948, A.S.C., dossier S 5/752, Lettre, Dr. P. März, Jérusalem, à l'A.J.P., 9 novembre 1948 ; A.F., Protocoles, Séance n° 19 du 23 février 1949 et n° 20 du 11 mai 1949 du Bureau de l'U.S.Z.N.O. ; *The Jewish Chronicle*, 25 février et 11 mars 1949.